



NOTE D'INFORMATION CONJOINTE CEEAC/UNOCA - N° 23052018

## Femmes, Paix et Sécurité : la CEEAC et l'UNOCA organisent un atelier de validation du Plan d'action régional de la mise en œuvre de la Résolution 1325

**Brazzaville (Congo), le 23 mai 2018** - La capitale congolaise accueille du 23 au 24 mai 2018, l'Atelier de validation du Plan d'action régional de la CEEAC pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Organisé conjointement par le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), il permettra de formuler des recommandations et de proposer une feuille de route sur les actions prioritaires à mener pour l'aboutissement de cette initiative en vue de son adoption définitive par les instances décisionnelles du Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC.

Adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, la Résolution 1325 réaffirme, entre autres, « le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix ». Elle souligne aussi « qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées ».

Par ailleurs, la Résolution précise qu'il convient de faire participer davantage de femmes « aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends ». Dans le même ordre d'idée, cette résolution insiste sur « la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits ». Elle appelle également tous les acteurs, lors des négociations et de la mise en œuvre des accords de paix, à adopter une démarche garantissant l'équité et l'égalité des sexes et tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles lors des rapatriements et de la réinsertion, de la reconstruction post-conflit.

La Résolution 1325 incite les États à développer des politiques et programmes allant dans ce sens. Dans cette optique, le Conseil de Sécurité encourage dans sa déclaration présidentielle d'octobre 2005 tous les États membres de l'ONU à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux de ladite Résolution. Celle-ci constitue ainsi un instrument important que les gouvernements et la société civile doivent utiliser pour garantir et renforcer les droits des femmes dans les situations de conflit et post-conflit, mais aussi dans l'intégration des questions de genre dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que dans les programmes de relèvement post-conflit.

L'atelier régional de Brazzaville favorisera des échanges d'expériences sur ces différents enjeux, en prenant en compte la situation particulière de l'Afrique centrale, une sous-région qui a connu et connaît encore des conflits ayant un impact très important sur la sécurité humaine et sur la condition des femmes, des jeunes filles et des enfants.

Outre les représentants et experts des Etats membres de la CEEAC, des organisations féminines et d'autres acteurs de la société civile et du monde universitaire intervenant sur les questions de femmes, paix et sécurité en Afrique centrale y prennent part.

Contact presse/CEEAC : Placide Ibouanga Ndinga • placide.ibouangandinga@gmail.com • Tél. +(242) 04 467 44 43/ +(241) 07 31 26 30

Contact presse/UNOCA : Norbert N. Ouendji • ouendji@un.org • Tél. +(242) 06 542 83 27 / +(241) 05 72 23 23